

Burundi : les journaux locaux interdits de communiquer sur l'inflation

Jeune Afrique Économie, 05 Juin 2013 D'habitude, en avril, une nouvelle loi très restrictive pour la liberté de la presse vient d'être officiellement approuvée par le président Pierre Nkurunziza. Il est désormais interdit aux journalistes, entre autres, d'écrire sur la monnaie nationale. Après plusieurs semaines de lutte de la part de l'opposition, le président du Burundi Pierre Nkurunziza a finalement promulgué une loi très controversée qui oblige les journalistes à révéler leurs sources et leur interdit de traiter des sujets à « portant atteinte à la sécurité nationale ».

La loi, acceptée par le parlement et le Sénat avant d'être signée par le chef de l'État empêche notamment toute publication d'articles à propos de la défense nationale, de la sécurité publique, de la sécurité de l'État ou de la monnaie nationale. Alors que le pays traverse une période difficile sur le plan macroéconomique, le franc burundais a connu une inflation importante depuis le début de l'année. Un porte-parole du président, Léonidas Hatungimana, a déclaré que la loi est entrée en vigueur immédiatement, mais n'a fait aucun autre commentaire. 20 ans en arrière Cette décision a été vivement critiquée par les journalistes et les associations de défense des droits. L'ONG Reporters sans frontières a immédiatement réagi, qualifiant dans un communiqué l'adoption de la loi de « journaux noirs pour la liberté de l'information au Burundi : « Le pays est retourné 20 ans en arrière ». Les journalistes ont dit qu'ils allaient ignorer la législation et la contester devant la Cour constitutionnelle. Ils risquent une amende comprise entre 2 000 et 6 000 dollars, un montant bien supérieur au salaire annuel moyen des journalistes burundais. D'habitude, le site d'information Iwacu, une source de référence au Burundi, est inaccessible et informe les internautes que « suite à la décision du Conseil national de la communication de suspendre [son] Forum, le contenu [du] site web n'est plus accessible jusqu'au 1er juillet 2013. En effet le forum fait partie intégrante du site ».